

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1793

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Lyon-Confluence - Carrefour Pasteur - Réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération Lyon-Confluence, initiée en 1999 est un enjeu important pour l'agglomération et va se dérouler sur plusieurs années. Elle vise à développer un urbanisme de centre-ville dans une démarche progressive d'aménagement.

Compte tenu des délais imposés par le Sytral pour les travaux du tramway sur le cours Charlemagne et le carrefour Pasteur ainsi que par le Conseil général pour la construction du musée des Confluences, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre rapidement des actions d'aménagement, préalablement à l'équipement des nouveaux quartiers à urbaniser, sur la base des études conduites par la SEM Lyon-Confluence.

Le sud du confluent, autour du carrefour Pasteur, est ainsi appelé à jouer un rôle majeur pour le développement de Lyon et de la Presqu'île dans les dix prochaines années.

La transformation du carrefour, véritable entrée de ville, due à l'installation du musée et à l'arrivée du tramway constituera une liaison directe avec les opérations de la première phase opérationnelle de Lyon-Confluence.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme, d'un montant de 200 000 €, par délibération du Conseil en date du 16 décembre 2002, pour le lancement des études.

Depuis cette date, l'avancement des études et des plannings opérationnels, l'évolution du projet de répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements ainsi que le repositionnement de la SEM Lyon-Confluence ont entraîné des modifications dans la structuration et l'organisation de cette opération :

- la Communauté urbaine doit reprendre la mission de cadrage des différentes opérations,

- la Communauté urbaine doit poursuivre la mission de coordination physique et temporelle des chantiers afin de minimiser la gêne des usagers à l'entrée sud de Lyon. Cette mission permet d'éclairer les décisions des comités technique et politique mis en place à la demande de monsieur le préfet et validés par monsieur le président de la Communauté urbaine,

- enfin, les études ont démontré, compte tenu des travaux de plate-forme du tramway engagés par le Sytral au début d'avril 2004, la nécessité d'engager des travaux préparatoires sur le carrefour Pasteur dans une configuration provisoire proche de celle définie dans le cahier des charges des maîtres d'œuvre en cours de désignation. Certains travaux doivent être ainsi anticipés afin de permettre des économies mais surtout une réduction importante de la gêne pour la circulation pendant le réaménagement définitif du carrefour.

Au vu de ces considérations, cette opération nécessite une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 500 000 € TTC correspondant aux prestations décrites ci-dessus et à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre à l'issue d'une procédure lancée, conformément aux dispositions des articles 25 et 74-II-3° du code des marchés publics. Les crédits de paiement seraient à prévoir en 2004, 2005 et 2006.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 janvier 2004 et du bureau restreint le 16 février 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 25 et 74-II-3° du code des marchés publics ;

Vu sa délibération en date du 16 décembre 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des études et la réalisation des travaux préparatoires relatives au réaménagement du carrefour Pasteur à Lyon 2° rendu nécessaire par la construction du musée des Confluences et le prolongement de la ligne de tramway, pour un montant prévisionnel de 500 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 16 décembre 2002 sur l'opération n° 763 - Lyon-Confluence : carrefour Pasteur, pour un montant total de 200 000 € en dépenses est complétée à hauteur de 500 000 € selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 200 000 € en 2004,
- 150 000 € en 2005,
- 150 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,